

**TURQUIE** Erdogan élu président tout-puissant **PAGE 17**

# L'EXPRESS

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL, FONDÉ LE 2 OCTOBRE 1738



**MARCHÉ-CONCOURS**  
Le franchises-  
montagnes  
en  
danger  
**PAGE 9**

ROGER MEIER-BIST

LUNDI 11 AOÛT 2014 | www.arcinfo.ch | N° 182 | CHF 2.50 | J.A. - 2002 NEUCHÂTEL

## Les obstacles à la mobilité des handicapés se réduisent

**PRO INFIRMIS** L'antenne Jura-Neuchâtel de l'association renforce son service de soutien à la construction sans obstacles, par le conseil, la formation et la sensibilisation.

**EN AMONT** Le service s'adresse aux handicapés, aux professionnels du bâtiment et à tous ceux qui construisent, pour intégrer les normes adaptées dès le départ.

**PROGRÈS** Au quotidien, bancomats trop hauts, portes trop étroites ou accès difficile aux transports publics sont encore fréquents. Mais la situation s'améliore. **PAGE 3**

**INÉGALITÉS** Pro Infirmis développe son service de conseils à la construction.

# Les handicapés face aux obstacles



Fabien Bertschy, employé chez Pro Infirmis, nous présente deux lieux bien adaptés aux personnes handicapées: l'espace entre Microcity et le CPLN, ainsi que l'Eglise rouge, tous deux à Neuchâtel.

DAVID MARCHON (PHOTOS)  
DELPHINE WILLEMIN (TEXTES)

«La construction est le parent pauvre dans le domaine du handicap. Pourtant, c'est un élément majeur de la vie de tous les jours.» Ce constat de Richard Kolzer, directeur de Pro Infirmis Jura-Neuchâtel, est valable dans toute la Suisse. C'est pour cette raison que l'association est en train de développer son service de construction sans obstacles.

«C'est souvent parce qu'ils ne sont pas conscients des enjeux auxquels sont confrontées les personnes handicapées que les gens ne pensent pas à construire des bâtiments adaptés, ce

n'est pas de la mauvaise volonté», note Luc Bron, architecte conseil pour l'antenne jurassienne de Pro Infirmis. La situation évolue peu à peu, mais le chemin est encore long pour que ces enjeux soient intégrés dans la pratique courante. Et ce, même si des lois imposent des standards (lire l'encadré ci-dessous à droite).

Pour faire avancer les choses et lutter contre cette forme de discrimination, Pro Infirmis a décidé d'étendre ses prestations spécialisées, en lançant un projet pilote d'une durée de deux ans, jusqu'à la fin 2015. Il a renforcé le personnel dans ce service. Les services sont gratuits.



RICHARD KOLZER DIRECTEUR DE PRO INFIRMIS JURA-NEUCHÂTEL

« Si les bâtiments sont adaptés dès le début, il y a très peu de surcoût, entre 1 et 3%. »

La mission est triple: conseiller, former et sensibiliser. Pour l'heure, la prestation de conseil est la plus développée. Elle s'adresse aux personnes handicapées, aux professionnels, aux collectivités publiques et à toute personne souhaitant bâtir sans obstacles.

Aujourd'hui, Pro Infirmis veut intensifier la formation et la sensibilisation, en particulier en faveur des apprentis et des professionnels du bâtiment. «Nous sommes en train de mettre des programmes en place, nous devons faire le tour des écoles professionnelles», note Vincent Messara-Yang, architecte conseil pour l'antenne neuchâteloise de l'association. Afin de sen-

sibiliser les apprentis, des idées percutantes pourraient être mises en place, telles des visites de bâtiments en chaise roulante. «Pour nous, l'enjeu est de convaincre millimètre par millimètre», explique Richard Kolzer. Le développement de formations pour les professionnels interviendra dans un deuxième temps.

A Neuchâtel et dans le Jura, Pro Infirmis est déjà un interlocuteur reconnu par les autorités. Les deux cantons et les communes mandatent l'association pour préavisier toutes les demandes de permis de construire des bâtiments accessibles au public ou des habitats collectifs. «Dans le canton de Neuchâtel, nous sommes

invités à une visite de conformité à la fin de chaque chantier, pour vérifier si les normes ont été respectées», indique Vincent Messara-Yang. Ce genre de visite n'est pas organisée d'office côté jurassien. «L'autre souci, dans le Jura, c'est que tout le monde peut publier une demande de permis. Alors qu'à Neuchâtel, il faut être architecte. C'est ainsi plus difficile de faire passer le message», déplore Luc Bron.

Que se passe-t-il si les règles ne sont pas respectées? «Dans de rares cas, nous avons dû intervenir», explique Richard Kolzer. «Il y a eu des mises en demeure de faire des transformations, avec la collaboration des autorités. Cela entraîne des surcoûts.» Pour éviter d'en arriver là, mieux vaut mieux respecter les permis de construire. «Quand les bâtiments sont adaptés dès le début, il y a très peu de surcoût, c'est entre 1 et 3% plus cher.» Alors que s'il faut installer un ascenseur après coup, la facture peut s'avérer salée. «En général, les gens respectent plutôt bien les normes pour les handicapés», note Gianni Turcato, du Service de l'aménagement du territoire.

Globalement, Pro Infirmis remarque que Neuchâtel et le Jura sont bien plutôt lotis en comparaison suisse, le respect des normes étant inscrit dans la loi. «Parfois, dans le monde de la construction, les normes en faveur des personnes handicapées sont encore vues comme la goutte d'eau qui fait déborder le vase», note Vincent Messara-Yang. «Pourtant, un bâtiment accessible aux handicapés l'est aussi pour les poussettes, les personnes âgées avec un déambulateur. Il y a beaucoup à gagner.»

## QUI PAIE?

L'assurance invalidité finance les besoins de base en matière d'aménagements des lieux de vie et de travail. Mais avant d'engager des travaux d'adaptation de son logement, les personnes handicapées doivent obtenir l'accord du propriétaire. «En général, ils sont d'accord, pour autant que l'on remette les lieux en état en quittant son logement», note Fabien Bertschy.

## LES TRANSPORTS PUBLICS AUSSI DOIVENT S'ADAPTER

Comme toutes les compagnies de transports publics du pays, TransN a jusqu'en 2023 pour rendre ses véhicules accessibles aux personnes handicapées. «Plus de 75% des véhicules sont aujourd'hui adaptés», indique Christine Poirier, assistante de direction au sein de la compagnie. «C'est une préoccupation majeure pour TransN. Les 25% de véhicules qui ne sont pas encore équipés le sont pour des raisons principalement d'ancienneté de la flotte de véhicules, notamment sur le matériel ferroviaire et les trolleybus en ville de Neuchâtel.» Un grand nombre de véhicules seront remplacés dans les deux ans. Les infrastructures aussi devront être adaptées.

## Bancomats trop hauts et portes trop étroites

Fabien Bertschy travaille chez Pro Infirmis, au secrétariat du Service de construction sans obstacles. Et il sait de quoi il parle. Le citoyen de Colombier se déplace en chaise roulante depuis douze ans. «A cause d'un accident de voiture, une sortie de route...» Tétraplégique, il peut toutefois se servir de ses mains et de ses bras, dans une certaine mesure. Pour aller de l'avant, après des mois d'hospitalisation et des années de rééducation, il a repris une formation d'employé de commerce et a été engagé chez Pro Infirmis. Son accident lui a ouvert les yeux sur les nombreux obstacles du quotidien, «mais beaucoup de chemin a été fait».

L'un des gros soucis, ce sont les bancomats, «quasiment jamais accessibles». Même problème pour les guichets, qui sont trop hauts en de nombreux endroits, comme à l'hôpital Pourtalès par exemple. Trottoirs étroits ou arrêts de bus périlleux compliquent aussi la tâche des personnes à mobilité réduite. Mais parmi les exemples positifs, Pro Infirmis relève l'espace entre Microcity et le CPLN, ou la rampe de l'Eglise rouge, à Neuchâtel. L'organisation est de plus en plus associée à l'élabo-



Selon TransN, 75% des véhicules de la compagnie sont déjà accessibles aux handicapés.

ration de projets publics, comme le quartier Le Corbusier, à La Chaux-de-Fonds.

«Dans les logements, le plus difficile, c'est la largeur des portes», note Fabien Bertschy. Son immeuble est bien accessible aux personnes en chaise, mais il a dû effectuer

des adaptations dans son logement, à la salle de bains et dans la cuisine.

Le trentenaire dispose par ailleurs d'une voiture à commandes manuelles, «car ce n'est pas évident de jongler avec les transports publics».

## Les règles existent

Pour veiller à ce que les lieux publics, les bâtiments et les transports en commun soient accessibles aux personnes handicapées, il existe une palette de lois et de normes: la loi cantonale sur les constructions, la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, mais aussi la norme SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes) sur les constructions sans obstacles. A cela s'ajoute la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées, ratifiée tardivement – le 15 avril dernier – par la Suisse.

Dans les nouveaux immeubles neuchâtelois de quatre à sept appartements, 20% des logements – mais au minimum un logement – doivent être adaptables pour les personnes handicapées. A partir de huit appartements, tous doivent être adaptables. Ce qu'on entend par «adaptable»? «Les logements doivent être suffisamment spacieux pour accueillir des installations adaptées, en particulier dans les sanitaires, et permettre une bonne circulation», explique Gianni Turcato, architecte aménagiste au Service de l'aménagement du territoire.

Pour les immeubles de trois niveaux apparents ou moins, un ascenseur ou une plate-forme élévatrice doivent être prévus. L'ascenseur devient obligatoire dans les habitats collectifs de quatre niveaux ou plus. Ces normes s'appliquent aussi aux anciens bâtiments lorsqu'ils subissent des transformations, «pour autant que la mesure ne soit pas disproportionnée», note Gianni Turcato. La norme SIA 500 prévoit une longue liste de règles, telles des portes larges de 80 cm au lieu de 70 ou des rampes présentant une pente de 6% (sauf exceptions).